

ALLOCUTION DU SECRETAIRE EXECUTIF A LA CEREMONIE D'OUVERTURE
DE LA 37^{ème} SESSION DU CONSEIL DES AAMAC

(19-20 DECEMBRE 2016 OUAGADOUGOU, BURKINA FASO)

Monsieur le Ministre..... ;
Monsieur le Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile ;
Monsieur le Président du Conseil des AAMAC ;
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil des AAMAC
Monsieur le Représentant de l'ASECNA ;
Monsieur le Délégué des Activités Nationales ;
Monsieur le Directeur Général de la Compagnie Air Burkina ;
Mesdames et Messieurs en vos titres, rangs et qualités ;
Chers Invités

Permettez- moi tout d'abord, d'adresser à vous ainsi qu'à vos familles respectives, mes vœux les plus sincères de bonheur, de santé, de paix, de prospérité pour l'année nouvelle qui s'annonce.

Je tiens ensuite à remercier les autorités aéronautiques du Burkina pour avoir accueilli la 37^{ème} session du Conseil des AAMAC ; ceci témoigne, si besoin en était, de l'intérêt que les autorités nationales accordent à notre institution commune, consacrant la mise en commun de nos moyens tant humains que financiers afin de relever le défi de la supervision de la sécurité et de garantir un ciel africain toujours plus sûr.

Mesdames et Messieurs ;

Je voudrai, si vous le permettez, faire un bref historique des AAMAC. En effet, au regard des résolutions pertinentes de l'OACI qui invite les Etats à coopérer pour la supervision de la sécurité du transport aérien, les Directeurs et Directeurs Généraux

de l'aviation civile des Etats membres de l'ASECNA, ont décidé de créer une association dénommée « Autorités Africaines et Malgache de l'Aviation Civile en abrégé AAMAC, le 20 décembre 2001 par la signature d'un mémorandum.

Les objectifs de cette association étaient, entre autre, la mise en place d'une réglementation homogène et harmonisée, notamment en vue promouvoir l'efficacité et l'uniformité dans le processus de délivrance et de suivi des autorisations et agréments aux exploitants de la sous-région.

Malgré les efforts consentis par l'association, elle s'est trouvée confrontée à l'absence d'un statut juridique contraignant pour une meilleure lisibilité et une efficacité de ses activités.

C'est ainsi que les Ministres de tutelle de l'ASECNA à leur 48^{ème} réunion le 11 juillet 2008 à Malabo, en Guinée Equatoriale ont demandé la transformation de l'Association AAMAC en une structure dotée de la personnalité juridique.

La création de cette structure, qui du reste a conservé la même dénomination et les mêmes visions, a ainsi été mise en chantier et a abouti à l'élaboration d'un Traité qui fut adopté le 12 janvier 2012.

Le Traité est entré en vigueur le 15 avril 2015, après la ratification par cinq Etats telle que prévue à son article 31 alinéa 3.

Toutefois, je me dois de noter à votre attention qu'au jour d'aujourd'hui nous n'avons enregistré que 6 ratifications sur 17 attendues. Vous conviendrez certainement avec moi que si nous devons en rester là, nous ne serons pas dans une situation confortable pour l'atteinte des objectifs visés.

Mesdames et Messieurs

Depuis la prise de fonction en novembre 2015 du Secrétaire Exécutif, les AAMAC ont posé des actions concrètes se traduisant par entre autres :

- l'opérationnalisation de l'organisation ;
- la signature d'un accord de siège avec l'Etat Tchadien ;
- le recrutement d'un Coordonnateur Technique ;
- l'élaboration de projets de textes communs (règlements, guides, manuels, procédure etc.) ;
- des actions d'assistance auprès de l'ADAC en collaboration avec la mission ROST du bureau WACAF de l'OACI ;
- des actions à l'endroit de partenaires dans le domaine de l'aviation civile (DGAC française, EASA etc.) en vue de définir des axes de coopération dans le domaine de l'expertise technique et de la formation.

En perspective, les actions se poursuivront en 2017 avec la poursuite de l'élaboration de la documentation harmonisée et la mise en œuvre de la feuille de route pour la conduite des activités des AAMAC qui sera soumis à la présente session.

Je sollicite solennellement le soutien des Etats membres à l'endroit des AAMAC afin de les appuyer dans la mise en œuvre effective des missions qui sont les siennes, et fonde beaucoup d'espoir en eux pour la pérennisation de cet outil commun très précieux.

Mesdames et Messieurs

Je ne saurais terminer mon propos sans adresser mes sincères remerciements au Directeur Général de l'ANAC ainsi qu'à ses collaborateurs qui n'ont ménagé aucun effort pour créer les conditions favorables à la bonne tenue de la 37^{ème} session du Conseil des AAMAC.

Je voudrais également à l'endroit de toutes autres institutions ici présentes, réaffirmer la volonté des AAMAC de coopérer et d'agir ensemble pour une amélioration effective de la sécurité de l'aviation dans notre zone.

Je vous remercie de votre attention.